



Commune de MONTIRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte Rendu de la réunion sur l'assainissement

Vendredi 26 mai 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six mai** à **neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de Montirat, se sont réunis en salle du Conseil, situé en territoire communal (conformément à l'article **L2121-7** du **CGCT**), sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles **L2121-10** et **L2121-11** du **CGCT**.

Membres du Conseil Municipal présents : M. PELIX, M. LACUVE, MME AISSAOUI, M. PINTO-RODRIGUES, M. COURTESSOLE.

Membres de Carcassonne Agglo présents : M. COMBETTES, M. DUPASQUIER, M. COUZINIE.

Suite à la première réunion qui a eu le 12 décembre 2022, une deuxième réunion, initialement prévue fin mars, s'est déroulée le 26 mai 2023.

Programme de la réunion :

- Synthèse sur les études de 4 solutions demandées par l'équipe municipale, pour installer l'assainissement sur la commune.
- Présentation d'un projet de réseau de collecte par le service de l'Agglo.

Synthèse des études :

4 projets ont été analysés :

- Le 1er était celui étudié initialement par l'équipe municipale précédente, avec une station d'épuration sur la commune de Montirat.
- Le 2ème et le 3ème, suite à des suggestions faites par le conseil, proposaient des raccordements sur les communes situées à proximité : Trèbes via Fontès et Carcassonne via Palaja.
- Le 4ème proposait, également sur une proposition du conseil, et compte tenu des projets futurs à réaliser sur le site du Rougeat appartenant à l'Agglo, de faire une station d'épuration sur ce domaine, de façons à mieux justifier les coûts.

Projets 2, 3 et 4 : compte tenu des éloignements des communes ou du site du Rougeat, de la topographie des lieux qui obligent à avoir de nombreux postes de relevages, et des installations électriques manquantes, les coûts de ces 3 projets sont prohibitifs.

De plus le projet de réhabilitation du Rougeat ne sera pas mis en place par l'Agglo avant 2026.

C'est donc le projet numéro 1 avec une station d'épuration sur la commune qui est définitivement retenu. Cela confirme le premier choix fait par les équipes municipales précédentes.

Le montant de ce projet est estimé à 863 000 HT, soit presque le double de ce qui avait été budgété la dernière fois. Il sera financé par l'Agglo.

En terme de délai, ce projet pourrait être réalisé pour 2025, avant la fin du mandat actuel.

Description du projet de station d'épuration sur la commune :

L'Agglo propose actuellement un projet qui correspond à une proposition étudiée par l'ancienne équipe municipale avec

- La démolition de la station de pompage
- La mise en place d'un système « compact » moins impactant en terme de surface compte tenu de la taille réduite du terrain autour de la station de pompage

M. Couzinié insiste cependant pour que le choix se porte sur un terrain municipal pour installer la station d'épuration, de façon à drastiquement réduire les délais de réalisation. Même une proposition de don de terrain, éventuellement envisagé par M. Pinto, entraînerait des retards importants.

C'est pourquoi, une analyse sera faite par M. Couzinié dans le mois à venir, avec la participation de M. Pinto, M. Courtessole et Mme Aissaoui, pour rechercher d'autres terrains communaux adaptés.

Si le terrain est suffisamment grand (minimum 2000 m), une solution moins couteuse avec des roseaux pourrait être aussi envisagée.

Présentation du réseau de collecte :

Les services techniques de l'Agglo ont présenté un premier choix de réseau de collecte. Il englobe non seulement le centre bourg mais d'autres maisons aux alentours. Le projet actuel couvrirait le besoin de 50 à 100 personnes ?

M. Couzinié fait remarquer que le choix des raccordements dépend aussi de la situation des postes de relevage qui doivent, comme la station, être situés impérativement sur des terrains communaux, pour garantir que le projet soit réalisé avant 2026.

Conclusion :

Suite à la visite sur le terrain avec M. Couzinié, de nouveaux projets de réseau de collecte seront proposés par l'agglo, avec différentes localisations de la station d'épuration, et des postes de relevage sur des terrains communaux.

Le conseil municipal devra alors trancher sur le périmètre concerné par le réseau de collecte. Ce choix déterminant pour l'avenir, la présence possible ou pas de lotissements sur la commune.

Signatures :

Maire
M. PELIX Jean-Pierre



Conseillère Municipale
Mme AISSAOUI Isabelle

1^{er} Adjoint au Maire
M. CONSTANS Jean-Pierre

Conseillère Municipale
Mme VASQUEZ Manon

2^{ème} Adjoint au Maire
M. LACUVE François

Conseiller Municipal
M. PINTO-RODRIGUES Antonio

Conseiller Municipal
M. COURTESOLE André